

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20130916_DL_04

OBJET :
**CONVENTION CADRE « ES-
PACE NUMERIQUE DE TR-
AVAIL » AVEC LA DIRECTION
ACADEMIQUE DES SERVICES
DE L'EDUCATION NATIO-
NALE DE LA SOMME**

Date de convocation :
26 août 2013

Date de séance:
16 septembre 2013

Date d'affichage :
23 septembre 2013

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille treize, le seize septembre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Jean-Claude RENAUX et Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

Considérant que la présente convention a pour objet de définir les modalités de coopération entre la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de la Somme et le syndicat mixte Somme Numérique, en vue d'améliorer de manière significative les performances scolaires, par le déploiement continu d'un espace numérique de travail accessible à l'ensemble de la communauté éducative, durant le temps scolaire mais aussi hors temps scolaire reposant sur l'usage des ressources numériques et des technologies usuelles de l'information et de la communication.

LE BUREAU

- Vu les statuts de Somme Numérique et notamment son article 2
- Vu le projet de convention,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le projet de convention cadre « Espace Numérique de Travail » avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de la Somme est approuvé. Cet accord est valable pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 2 - Le Président est autorisé à signer la convention et tout acte qui s'en suit.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.